Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 029-212902795-20261112-202679-DE

Mairie de Taulé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 12 novembre deux mille vingt-six, à 19 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie, sous la présidence de :

Monsieur CREACH Gilles, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).

Date convocation : 06/11/2026

Conseillers en exercice : 23 **Présents :** 17 **Votants :** 21

Étaient présents : Le Maire, CREACH Gilles

Les adjoints : GOARNISSON Aude, LEMEUNIER Denis, BOZEC Marie-Claire, KERRIEN Ronan

Les conseillers délégués : KERSCAVEN François, BOULANGER Régine, HORELLOU Denis, POCHARD Frédéric

Les conseillers : BLONS Béatrice, LE BERR Mickaël, KERBRAT Morgane, MOAL Hélène, LE GUERCH Eric, PAUGAM Sandrine, MARTIN Erwan, KERGUIDUFF Claudine,

Absents excusés : DANIELOU Céline donne pouvoir à GOARNISSON Aude, SALAUN Benoit donne pouvoir à CREACH Gilles, MEUDEC Dominique donne pouvoir à BLONS Béatrice, DE BLASIO Stéfano donne pouvoir à KERGUIDUFF Claudine

Absents : CHEVALLIER Carine, PERROT Arnaud

A été élu secrétaire de séance : KERBRAT Morgane

SERVICE ALSH : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA MSA

Vu le budget principal 2026 voté en date du 16/04/2026,

Rapporteur : Aude GOARNISSON, Première adjointe

L'élue rappelle les investissements votés pour l'exercice 2026 en faveur du Centre de l'Enfance.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 029-212902795-20261112-202679-DE

Plusieurs opérations sont prévues avec les montants suivants :

- Réfection des sols : 28 848.16 € TTC
- Changement menuiseries extérieures : 8 269.40 € TTC
- Renouvellement de la structure de jeux : 4 078.80 € TTC
- Acquisition d'une caméra de recul pour le mini-bus : 179.50 € TTC
- Acquisition de deux bancs modulables : 4 083.22 € TTC

Seules les trois dernières dépenses sont subventionnables, soit un total de 8 351.97€

La MSA peut participer financièrement jusqu'à 3 500€, sous réserve des fonds disponibles.

Au regard de ces éléments et des échanges, la commune de Taulé sollicite une subvention de 3 500€ auprès de la CAF, soit une participation financière de 42%.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De donner l'autorisation à Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de la MSA pour un montant de 3 500 € ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le Maire,
Gilles CREACH

